

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 OCTOBRE 2026 : Compte rendu et résultat des votes Évolution de la gouvernance

Mende, le 19 octobre 2026 à 19h00 – **Cogra, (la « Société ») pionnier de l'énergie bois en France, annonce les résultats des votes de son Assemblée générale mixte.**

Résultats des votes de l'Assemblée Générale Mixte du 16 octobre 2026

L'assemblée générale mixte des actionnaires de COGRA s'est réunie le 16 octobre 2026 à 10 heures 45 dans l'établissement du Causse d'Auge, 6 rue de la Tendelle à Mende, sous la présidence de Monsieur François CHAPON, Président du Conseil d'administration (l'« Assemblée Générale »).

À cette date, le nombre total d'actions ayant droit de vote s'élevait à 3 399 609¹ actions pour 4 300 020 voix.

Lors de cette Assemblée Générale, il a été constaté que sur un nombre total de 3 399 609 actions ayant droits de vote, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ou ayant valablement donné procuration au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 2 421 725 actions et 3 309 029 droits de vote.

Le quorum de 1/5^{ème} des actions ayant le droit de vote nécessaire pour délibérer sur les projets de résolutions présentés en assemblée générale ordinaire, soit 679 922 actions ayant le droit de vote ayant été atteint, et le quorum de 1/4^{ème} des actions ayant le droit de vote nécessaire pour délibérer sur les projets de résolutions présentés en assemblée générale extraordinaire, soit 849 903 actions ayant le droit de vote ayant été atteint, il a été procédé aux votes des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Le Président a informé en séance, les actionnaires que la 17^{ème} résolution mentionnée dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 11 septembre 2026, relative au mandat donné au Président Directeur Général pour contracter des emprunts et consentir des garanties sur les actifs de la Société, a été insérée par erreur dans le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale. Ces pouvoirs sont en effet déjà conférés au Président Directeur Général par la loi et les statuts de la Société, et ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale. Cette résolution étant sans objet, elle n'a donc pas été soumise au vote des actionnaires.

Pour rappel, la Société a reçu des questions écrites de la part de certains actionnaires, auxquelles elle a répondu par voie de communiqué de presse publié sur son site internet en date du 15 octobre 2026 (<https://www.cogra.fr/la-bourse/assemblee-generale/>).

Le détail du vote de chacune des résolutions de l'Assemblée Générale est disponible sur le site internet de la Société, page « Assemblée Générale ».

COGRA remercie l'ensemble des actionnaires de la confiance témoignée à cette occasion.

Évolution de la gouvernance

Lors de l'Assemblée Générale de ce jour, il a été décidé de nommer la société FALCON aux fonctions d'administrateur pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2032.

Par ailleurs, lors de cette Assemblée Générale a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants Monsieur François CHAPON, Monsieur Philippe CHARBONNEL et Monsieur Jean-Claude ENGELVIN.

La Société informe en outre ses actionnaires que le Conseil d'administration, réuni le même jour à l'issue de l'Assemblée Générale, a renouvelé (i) Monsieur François CHAPON en sa qualité de Président du Conseil d'administration et directeur général et (ii) Monsieur Philippe CHARBONNEL en sa qualité de directeur général délégué, pour la durée de leur mandat d'administrateur.

¹ Le capital social de la Société est composé de 3 426 774 actions dont 27 165 actions auto détenues privées de droits de vote pour les besoins du contrat de liquidité.

Prochains rendez-vous

- Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2026/27 (*clos au 31 décembre 2026*) : le lundi 11 janvier 2027 avant bourse
- Résultats du 1^{er} semestre 2026/27 (*clos au 31 décembre 2026*) : le lundi 15 février 2027 après bourse

Retrouver toute l'information financière sur www.cogra.fr

À PROPOS DE COGRA, PIONNIER DE L'ÉNERGIE BOIS

ALCOG - FR0011071570

Producteur de granulés de bois depuis 43 ans, Cogra est un acteur de référence en France grâce à une approche qualitative et durable de son métier. Avec trois usines d'une capacité totale de production de près de 200 000 tonnes, Cogra produit des granulés de première qualité qui sont commercialisés en direct en France et à l'étranger ou via son réseau de plus de 1000 revendeurs. L'activité de production de granulés bois, couplée à une activité de conseil et distribution de poêles et chaudières forment un ensemble cohérent et différenciant qui permet d'apporter une réponse globale aux consommateurs soucieux de leurs économies d'énergie et de la protection de l'environnement.

CONTACTS

COGRA

Zone de Gardès
48000 MENDE
T : 04 66 65 34 63

LISTING SPONSOR

EUROLAND CORPORATE

Julia Bridger
T : 01 44 70 20 84

COMMUNICATION FINANCIÈRE

ACTUS finance & communication

Marie Calieux T : 01 53 65 68 66
cogra@actus.fr